

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle, qu'à la séance ordinaire, tenue à huis clos par visioconférence le 25 août 2020, à laquelle il y avait quorum sous la présidence du préfet, M. Gilbert Pilote à laquelle ont été déposés le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*. Ledit conseil étant en effet autorisé à siéger à huis clos et ses membres étant autorisés à prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication suivant la déclaration d'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, signé par la ministre Danielle McCann en vigueur depuis le 26 avril 2020.

Étant donné que la séance s'est tenue à huis clos, les personnes désirant visionner la séance ainsi que la présentation du rapport financier et le rapport du vérificateur externe peuvent le faire en consultant le site web de la MRC d'Antoine-Labelle (<https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/seances-virtuelles-des-conseils>)

Donné à Mont-Laurier ce 16^e jour du mois de septembre 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Me Mylène Mayer